Éclairage public LED

La Ville compte plus de 2100 points lumineux sur son territoire.

En 2022, la moitié des lampadaires sera équipée en **éclairage LED**, moins consommateur que les lampes sodium. L'intensité de ces nouveaux points lumineux pourra être modulée en fonction des heures.

Ce remplacement se fera sur 2 ans et permettra une baisse minimum de **70% des consommations, soit une économie de 110 000 €/an.**

Audit de fonctionnement

Un audit de fonctionnement des lampadaires est actuellement réalisé par le nouveau prestataire en charge de l'entretien de l'éclairage public.

Les lampadaires sont occasionnellement testés en journée et allumés sur une courte période afin d'être vérifiés.

Une fois l'audit terminé, des tests de fonctionnement ponctuels seront réalisés, le plus souvent en soirée.

Publié le 13 mai 2022